



2eme convocation police après 8 mois sans nouvelles

Par **sydney4938_old**, le **07/12/2007 à 16:05**

bonjour, il y a 8 mois j'avais été convoqué par telephone au commissariat de police. je m'y suis rendue et on m'a dit que mon beau frere était en garde à vue et qu'on devait m'interroger. A ce moment là il me parle d'un vol de carnet d'adresse dans mon ancien travail. (je vous explique en septembre octobre 2006 j'ai travaillé en cdd pour une entreprise, mon beau frere était ami avec le patron, il travaillait avec lui en s'occupant de son informatique, c'est comme cela que j'avais eu le poste.)

Il m'ont dit que mon beau frère déclarait que j'avais volé ce carnet et que je l'avait donné à l'ancienne secrétaire. Ce qu'ils m'ont m'a fait peur car je me rapelais avoir donné ce carnet à mon beau frère en croyant que c'était pour le travail. j'avais tellement peur d'etre accusée de faute professionnelle et voir plus qu'au depart j'ai nier, puis je me suis retracté et leur ai dit que j'avais effectivement pris ce carnet et l'avais remis à mon beau frère mais que je ne connaissais pas cette femme à qui je l'avais soit disant donné et que je ne l'avais jamais vu. le policier voyant que j'avais peur de ce qu'il pouvait m'arriver m'a dit que je n'avais rien à craindre et m'a conseillé de ne plus voir mon beau frere car il y a des problemes de trafic d'ordinateurs et differentes choses a son encontre...

Je rentre chez moi, abasourdie par tout ça. j'apprends par la suite que mon beau frere est impliqué dans plusieurs affaires et que beaucoup de plaintes ont été portées contre lui. je décide de ne plus le voir.

Fin octobre de cette année le meme policier me rappelle en me disant qu'il veut me revoir car il n'arrive pas a trouver mon beau frere. je leur dis que je ne sais pas où il est et que je ne le vois plus. Là le policier me dit que cela est dommage car du coup si il ne vient pas avec moi au commissariat lors de ma convocation je prendrais tout à sa place en me précisant qu'il se doute que j'ai été manipulée. Il me dit que je risque trois ans de prison.

Etant donné que je devais partir le mois de novembre je suis convoquée le 14 décembre

prochain, le policier me dit au telephone que ca prendra une heure.

Je ne comprends pas ce qu'il se passe, vais je être poursuivis à la place de mon beau frère car il ne le trouve pas? De plus je n'ai jamais été convoquée par le procureur; je n'ai fait qu'un procès verbal à la première convocation.
J'ai très peur et je ne sais pas ce que les policiers veulent me demander lors de cette nouvelle convocation?

Par **jeetendra**, le **08/12/2007** à **09:49**

bonjours, allez y il s'agit d'une convocation mais demandé à ce que vous soyez obligatoirement assiste d'un avocat en l'occurence commis d'office ou l'avocat de permanence surtout vu la tournure que prend cette affaire, cordialement

Par **sydney4938_old**, le **12/12/2007** à **09:57**

quand j'ai eu le policier au telephone je lui ai demandé si je pouvais etre assistée il m'a repondu que non et que je devais venir seule.
qu'est ce que cela veut dire?

Par **jeetendra**, le **12/12/2007** à **10:32**

bonjours, vu la tournure que prend cette affaire l'assistance d'un avocat est conseille à cause de vos droits, contactez le conseil de l'ordre des avocats aupres du tribunal de grande instance qui se trouve dans votre departement et demandez un avocat en leur expliquant l'affaire, cordialement